

N° 2025-42

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 09 septembre 2025

| | | | |
|-----------------------------------|------|-------------------------------------|---------------------|
| Nombre de membres afférents au CM | : 15 | Date d'affichage de la convocation | : 02 septembre 2025 |
| En exercice | : 14 | Date de convocation | : 02 septembre 2025 |
| Qui ont pris part | : 13 | Date d'affichage de la délibération | : 11 septembre 2025 |
| Pouvoirs : | : 01 | | |

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François
Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

RODP GRDF 2025

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25/04/2007 ;

Ainsi que l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel conformément au décret n°2015-334 ;

Pour la commune, voici les données concernant :

Le plafond de la redevance 2025 d'occupation du domaine public :

Longueur des canalisations en mètre (L) : 4634

Coefficient de Revalorisation (CR) : 1.42

Calcul de la redevance :

$$[(0.035 \times L) + 100] \times CR = 372 \text{ €}$$

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à signer le titre exécutoire d'un montant de 372 € ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON**



**Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



2025 – 43
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 09 septembre 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 02 septembre 2025**
Qui ont pris part : 13 **Date de convocation : 02 septembre 2025**
Pouvoirs : 01 **Date d'affichage de la délibération : 11 septembre 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François

Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

RODP ENEDIS 2025

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité. **Pour l'année 2025, le montant de cette redevance s'élève à 241 € pour la commune.**

Détail du calcul ci-dessous :

| | |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|
| Population* | 865 habitants |
| Forme de calcul applicable pour la commune (PR =) | 153 € |
| Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret** | 1.5770 |
| MONTANT DE LA RODP 2025 | 241 € |

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à signer le titre exécutoire d'un montant de 241 € ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON**



**Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



N° 2025-44

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 09 septembre 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation** : 02 septembre 2025
Qui ont pris part : 13 **Date de convocation** : 02 septembre 2025
Pouvoirs : 01 **Date d'affichage de la délibération** : 11 septembre 2025

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François
Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION ADMISSION EN NON-VALEURS


Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public demande d'admettre en non-valeur, après avoir épuisé les procédures de recouvrement, le titre suivant :

| Référence de de pièce | Objet | Non-valeur |
|-----------------------|-------------------------|------------|
| R-88-2021 | Location de salle (752) | 250 € |

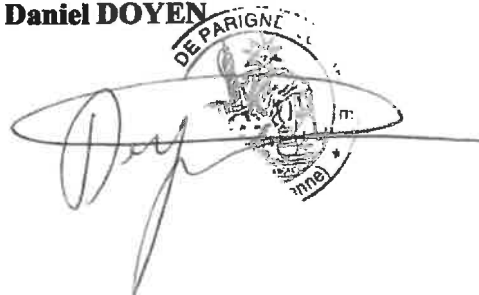
Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'admettre en non-valeur les titres de recettes recensés dans le tableau ci-dessus.**
- **D'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 6542 "créances éteintes"**
- **D'autoriser le Maire à effectuer toutes les opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.**

**Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON**



**Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



N° 2025-45
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 09 septembre 2025

| | | | |
|------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------|----------------------------|
| Nombre de membres afférents au CM | : 15 | Date d'affichage de la convocation | : 02 septembre 2025 |
| En exercice | : 14 | Date de convocation | : 02 septembre 2025 |
| Qui ont pris part | : 13 | Date d'affichage de la délibération | : 11 septembre 2025 |
| Pouvoirs : | : 01 | | |

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François
Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

Frais de fonctionnement 2025 de l'école de Saint Georges Buttavent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après vérification, la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024/2025 est la suivante :

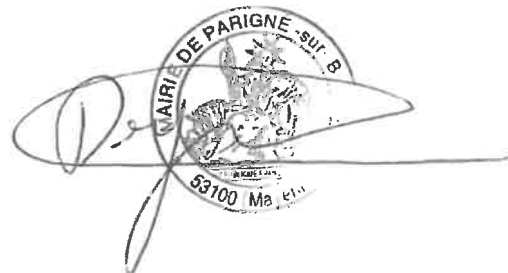
1 élève en école maternelle : 642 €
2 élèves en école primaire : 262 € X 2 = 524 €
Soit un total de : 1166 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le mandat concernant les frais de scolarité de l'école de Saint Georges Buttavent, d'un montant de 1166 € ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON



Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



N° 2025-46
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 09 septembre 2025

| | | | |
|------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------|----------------------------|
| Nombre de membres afférents au CM | : 15 | Date d'affichage de la convocation | : 02 septembre 2025 |
| En exercice | : 14 | Date de convocation | : 02 septembre 2025 |
| Qui ont pris part | : 13 | Date d'affichage de la délibération | : 11 septembre 2025 |
| Pouvoirs : | : 01 | | |

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François
Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Acceptation Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un pacte financier, fiscal et solidaire a été adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Mairie et du point lecture, il est proposé de solliciter auprès de Mayenne Communauté une partie du fonds de concours « classique » soit un montant de 40 693 € sur un droit de tirage total de 68 360 €.

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

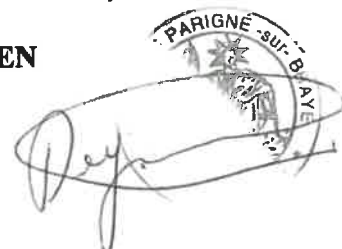
- **accepte un fonds de concours de 40 693 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux de rénovation de la Mairie et du point lecture dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours avec Mayenne Communauté.**

Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON



Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



N° 2025-47
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 09 septembre 2025

| | | | |
|------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------|----------------------------|
| Nombre de membres afférents au CM | : 15 | Date d'affichage de la convocation | : 02 septembre 2025 |
| En exercice | : 14 | Date de convocation | : 02 septembre 2025 |
| Qui ont pris part | : 13 | Date d'affichage de la délibération | : 11 septembre 2025 |
| Pouvoirs : | : 01 | | |

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François

Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Acceptation Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un pacte financier, fiscal et solidaire a été adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026.

Dans le cadre des travaux de création d'une aire de loisirs, il est proposé de solliciter auprès de Mayenne Communauté une partie du fonds de concours « classique » soit un montant de 16 874 € sur un droit de tirage total de 68 360 €.

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte un fonds de concours de 16 874 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux de création d'une aire de jeux dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours avec Mayenne Communauté.**

Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON



Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



N° 2025-48
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 09 septembre 2025

| | | | |
|------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------|----------------------------|
| Nombre de membres afférents au CM | : 15 | Date d'affichage de la convocation | : 02 septembre 2025 |
| En exercice | : 14 | Date de convocation | : 02 septembre 2025 |
| Qui ont pris part | : 13 | Date d'affichage de la délibération | : 11 septembre 2025 |
| Pouvoirs : | : 01 | | |

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François

Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

BATIMENTS COMMUNAUX : APPROBATION DU DEVIS
ENTREPRISE GUILLOIS

Les toitures de la salle communale et du point lecture commencent à verdure et il serait judicieux de procéder à un démaussage.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis chiffré reçu par Monsieur Jacky GUILLOIS.

Coût de travaux pour un montant total : 1380 TTC (nettoyage haute pression d'une surface de 340m² et application produit anti-mousse)

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité à cette demande et retient le devis d'un montant de 1380 € TTC.

Il charge M. Le Maire de signer et compléter tous les documents concernant ce devis et les différents documents liés au projet.

Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON



Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



DEPARTEMENT : MAYENNE**REPUBLIQUE FRANCAISE**

N° 2025-49
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 09 septembre 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 02 septembre 2025**
Qui ont pris part : 13 **Date de convocation : 02 septembre 2025**
Pouvoirs : 01 **Date d'affichage de la délibération : 11 septembre 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François

Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

DETR 2026 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
AMÉNAGEMENT ALLÉES du CIMETIÈRE

La commune souhaite réaménager les allées principales du cimetière pour garantir l'accès à tous les usagers et particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs propositions ont été étudiées en commission travaux et la création en enrobé des allées principales a été retenue.

Ce projet entre dans les catégories d'opérations inscrites au titre de la DETR 2026 « *Aménagement, agrandissement ou création du cimetière...* »

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026, l'aide de l'Etat pour ce dossier sachant que la date limite du dépôt du dossier est fixée en décembre 2025.

Le montant du plafond d'investissement subventionnable est de 50 000 € et le taux de 20 %.

Pour compléter ce dossier, il convient de préciser le plan de financement comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|-------------|----------------------------|-------------|
| Aménagement allées principales | 22 062.73 € | DETR | 4582.55 € |
| Constat Huissier | 850 € | Autofinancement | 18 330.18 € |
| Total : 22 912.73 € | | Total : 22 912.73 € | |

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 053-215301748-20250909-D25_49-DE



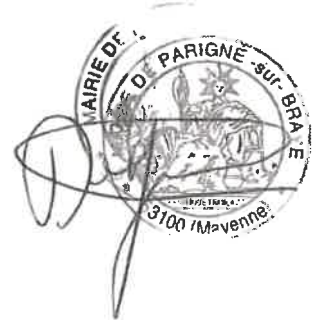
Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal de valider le plan de financement comme indiqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire :

- ***A déposer un dossier de demande de subvention au titre de « Aménagement, agrandissement ou création du cimetière », plafonné à 50 000 € au taux de 20 % et à signer tous documents relatifs à ce dossier***

**Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Changeon', written over a faint circular stamp.

**Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025-50
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 09 septembre 2025

| | | | |
|------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------|----------------------------|
| Nombre de membres afférents au CM | : 15 | Date d'affichage de la convocation | : 02 septembre 2025 |
| En exercice | : 14 | Date de convocation | : 02 septembre 2025 |
| Qui ont pris part | : 13 | Date d'affichage de la délibération | : 11 septembre 2025 |
| Pouvoirs : | : 01 | | |

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François
Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

VERSEMENT ARRHEES LOCATION SALLE COMMUNALE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération 2023-49 sur l'instauration d'un versement d'arrhes à la date de la location de la salle communale était fixée à 60 € par location, à la signature du contrat.

Il convient de réévaluer ce montant et de le fixer à 80 € par location, à la signature du contrat à compter du 01/01/2026.

Il sera toujours possible d'annuler la réservation cependant les arrhes versées ne seront pas remboursées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer le versement d'arrhes pour la réservation de la salle communale pour un montant de 80 € par location.

Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON



Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



N° 2025-51
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 09 septembre 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 02 septembre 2025**
Qui ont pris part : 13 **Date de convocation : 02 septembre 2025**
Pouvoirs : 01 **Date d'affichage de la délibération : 11 septembre 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. GESLIN Dominique.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy.

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François

Mme CHANGEON Julie a été nommée secrétaire de séance.

AUGMENTATION DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT AU
01/01/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-12 et suivants relatifs à la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Considérant qu'il convient d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement au 01 janvier 2026 aux vues de l'augmentation du prix d'achat d'eau non augmentée depuis 2020 et des différentes charges d'exploitations y afférentes,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

| EAU | Au 1er janvier 2025 | Au 1er janvier 2026 |
|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Abonnement annuel <small>(part fixe commune)</small> | 05 € HT | 08 € HT |
| Prix du m ³ consommé : | 0.25 € HT | 0.32 € HT |

| ASSAINISSEMENT | Au 1er janvier 2025 | Au 1er janvier 2026 |
|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Abonnement annuel <small>(part fixe commune)</small> | 05 € HT | 08 € HT |
| Prix du m ³ consommé : | 0.10 € HT | 0.13 € HT |

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 053-215301748-20250909-D25_51-DE



Après délibérations et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les tarifs eau et assainissement comme indiqué dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026 et se charge d'en informer la population ainsi que le gestionnaire STGS.

**Secrétaire de Séance,
Julie CHANGEON**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julie Changeon', written over a horizontal line.

**Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 09 septembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**

